

Chers amis,

Voici des nouvelles concernant la réouverture des centres d'AMP :

La réunion avec l'ABM a permis d'entériner les recommandations. Celles-ci ont été transmises à la DGS et au Ministère pour signature et publication. Ceci devrait être effectif au plus tard lundi 11 mai ou mardi 12 mai 2020.

Dès la publication faite nous vous préviendrons. Dès celle-ci, il vous faut faire une demande de redémarrage à votre ARS.

Les ARS sont globalement favorables à cette reprise, mais il peut y avoir quelques problèmes. Si tel était le cas il faut me prévenir pour intervenir au nom de la FFER et du CNGOF (me dire la personne de l'ARS en charge, son email, et son téléphone).

Je vous rappelle que cette demande doit se faire avec l'accord de votre administration.

Les recommandations vous seront transmises dès publication. Elles n'ont rien de très contraignantes et sont surtout indicatives.

Une reprise effective paraît donc possible à partir du 25 mai (pour les très optimistes) ou du 2 juin (pour les réalistes).

Par ailleurs une fiche d'information-acceptation est en cours de rédaction avec l'ABM. Elle devrait être finalisée vers le 14 ou 15 mai avant de vous être transmise.

Pour les patientes qui ont passées 43 ans du fait de l'arrêt, la situation est peu claire. La CNAM a opposé une fin de non-recevoir au report de date. L'ABM est en train de négocier. Les associations de patientes s'en occupent aussi. Donc nous n'intervenons pas en plus pour l'instant. Mon conseil est de faire une demande locale à la CPAM, qui a plus de chance d'aboutir.

Pour les centres qui ont des travaux à faire, un report jusqu'au 20 décembre est acquis. Mais on va essayer de faire mieux et d'obtenir jusqu'en juillet 2021. Mais n'attendez pas de réponse avant un mois ou deux.

Je vous propose de tenir un journal de reprise d'activité de tous les centres. Je vous en préciserai les modalités dans un prochain envoi.

Amicalement,

Jean Luc POULY Président de la FFER

Joelle BELAISCH-ALLART Présidente élue du CNGOF